

**Rapport annuel 2020 du délégataire
crèche multi-accueil Suzanne Crémieux
68 rue de la Biche – 30000 Nîmes**

**Gestion en délégation de service public
de la Ville de Nîmes**



Juin 2021

Sommaire

Introduction	p. 4
Compte-rendu technique	p. 5
Présentation de la structure	5
Fonctionnement	5
Son ouverture au public	5
Ses coordonnées	6
Le personnel, qualification, formation	6
Les indicateurs d'activité / L'occupation de l'établissement	9
L'impact de la pandémie de Covid 19	9
Les indicateurs de prix de revient	12
Description des contrats d'accueil régulier et occasionnel	13
L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique et l'accueil d'urgence	14
La participation financière des familles	15
Analyse de la qualité du service	18
Les soins à l'enfant et les actions pédagogiques	18
Les animations pédagogiques	16
Les activités pédagogiques innovantes	20
La restauration	21
Le jardin de la crèche	21
La démarche écoresponsable	22
Les actions de prévention et de promotion de la santé	23
Accompagnement à la parentalité	23
Le travail d'équipe	24
Aménagement de l'espace	25
Soins et hygiène	25
Le médecin de la crèche, l'accompagnement psychologique des équipes et par une psychomotricienne.....	25
Un aperçu de 2021	25
Qualité du service rendu, satisfaction des usagers	27
Égalité des usagers et continuité du service public.....	27
Qualité du service rendu : questionnaire de satisfaction	29
La participation et l'information des familles	29
Les partenariats	30
Sécurité des équipements et leur maintien en bon état d'utilisation	31
La communication	32
Perspectives 2021	32
Compte-rendu financier et données comptables	33
Conditions générales d'exploitation	33
Compte de résultat de l'exercice 2020 / comparaison 2019	34
État des amortissements économiques et investissements	35
Financement des investissements	36
Conclusion	37

Annexes

- Annexe 1 :** Evolution en nombre et qualifications du personnel affecté au fonctionnement du service de la crèche Suzanne Crémieux
- Annexe 2 :** Nombre de journées de formation continue
- Annexe 3 :** Synthèse des indicateurs d'activité
- Annexe 4 :** Synthèse des prix de revient
- Annexe 5 :** Répartition des temps d'accueil régulier (% des différents contrats)
- Annexe 5bis :** Répartition des temps d'accueil régulier et occasionnel
- Annexe 6 :** Accueil des enfants porteurs de handicap, maladie chronique ou accueil d'urgence
- Annexe 7 :** Participation financière des familles : par regroupement
- Annexe 8 :** Détail et méthode de calcul des amortissements des investissements
- Annexe 9 :** Inventaire des biens reprise
- Annexe 9bis :** Inventaire des biens propres

Introduction

« Le jeu provoque un engagement actif et affectif de l'enfant, engagement dont on sait l'importance pour acquérir de nouvelles connaissances.

Il est aussi l'occasion de l'engagement physique et de la découverte du corps. Le jeu représente donc une activité essentielle pour le développement moteur, social, émotionnel, affectif, relationnel et conceptuel de l'enfant. »

Extrait du rapport « **Les 1000 premiers jours, là où tout commence** »

L'année 2020 aurait pu présenter la continuité de la convivialité, la bienveillance, le bien-être des parents, les partenariats, ...et cela ne s'est pas déroulé comme prévu !

En effet, la pandémie mondiale de la Covid 19 a bouleversé le fonctionnement des activités en France et en particulier celui de la crèche Suzanne Crémieux.

Les pages suivantes de ce compte rendu technique et financier présentent le travail accompli en 2020 dans une période de crise sanitaire inconnue jusque-là.

Présentation de la structure



Fonctionnement

Depuis janvier 2008, l'établissement « multi-accueil Suzanne Crémieux » fonctionne via une convention de délégation de service public de la ville de Nîmes à Mutualité Française Grand Sud, organisme privé à but non lucratif, reconnu d'utilité publique.

La convention a été renouvelée par la ville de Nîmes du 28/01/2014 au 27/08/2022.

L'établissement « multi-accueil Suzanne Crémieux » veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou étant atteints d'une maladie chronique qu'il accueille. Il apporte son aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. C'est un lieu de vie pour les enfants.

Cet établissement fonctionne conformément :

- Aux dispositions du décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre II du Code de santé publique et de ses modifications éventuelles ;
- Au décret 2007-230 du 20 février 2007 et au décret n° 2010-613 du 7 juin 2010.
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, qui ont été nouvelles à partir de la circulaire de juin 2019

Le règlement de fonctionnement a été adopté par le conseil municipal du 7 novembre 2015. Depuis, il a évolué en 2019 suite à la nouvelle circulaire, néanmoins la PMI du Gard n'a pas fait de retour sur le document depuis 2015. Suite aux instructions de la CAF du Gard, c'est le règlement relatif à la PSU qui a pris le pas sur les évolutions tarifaires aux familles par rapport au règlement de fonctionnement.

Son ouverture au public

L'établissement est ouvert de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

Depuis 2016 et avec un nouvel arrêté pris par le Conseil Départemental, N°2015 DIS 51 du 29/12/2015, la capacité d'accueil de l'établissement a été définie ainsi :

- 20 places de 7 h 30 à 8 h 30
- 60 places de 8 h 30 à 18h
- 30 places de 18 h à 19 h 30

Les enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours conformément au décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 et à l'article Art. R. 2324-27.



12 h amplitude horaire

Ses coordonnées

Crèche multi-accueil Suzanne Crémieux

68 rue de la Biche

30000 Nîmes

Tel : 04 66 28 80 31 - Fax : 04 66 29 78 47

e mail : crechecremieux@mfgs.fr

site internet : www.creche-cremieux.nimes.fr

site internet : www.mfgs.fr

Le personnel : nombre, qualifications, formation

Nombre et qualifications

En 2020 Mutualité Française Grand Sud emploie 23 collaborateurs à la crèche Suzanne Crémieux dont l'évolution en nombre et en qualification est mentionnée dans l'**annexe 1** de ce rapport.

43 % de l'équipe de 2008 est toujours présente (diminution de 5 % par rapport à 2019 en raison du départ d'une aide maternelle sur une autre crèche de Mutualité Française Grand Sud à Montpellier, en juin 2020).

Equipe de la crèche

- 1 éducateur de jeunes enfants, directeur
- 1 infirmière-puéricultrice, directrice adjointe
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 8 auxiliaires de puériculture
- 9 aides maternelles dont 2 à temps partiel
- 2 agents d'entretien

Depuis de 2019, 20.25 collaborateurs sont dédiés au quotidien à l'encadrement des enfants dont 50 % disposant de qualification supérieure, soit 10 % au-dessus du seuil précisé par l'article R 2324-42 du Code de la santé publique. En effet, le nombre d'aide maternelle a augmenté ce qui a diminué la part des personnels diplômés.

Conformément à la réglementation, les fonctions du directeur sont précisées dans le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que les modalités de continuité de la direction en son absence.

En 2020, Mutualité Française Grand Sud a informé la ville de Nîmes, service des crèches, des vacances de postes et recrutements suivants :

↳ 7 juillet 2020

- Le départ d'une aide maternelle au 1er juin 2020, en CDI et son remplacement par une aide maternelle déjà présente à mi-temps.
- Le remplacement du poste à mi-temps en CDI par une aide maternelle déjà présente pour des remplacements
- Le remplacement d'un congé maternité d'une auxiliaire de puériculture en



43 % des salariés
embauchés en 2008
présents en 2020

50 % de taux de diplômés
/encadrement enfants



Information de la mairie
sur les vacances de poste
et recrutements

CDI par une auxiliaire de puériculture en CDD, sur la durée de son absence



Journée pédagogique de formation pour l'équipe :
Observation professionnelle

11.14 jours de formation



78 h de formation



8 stagiaires 37 % de futurs diplômés (DE, infirmier(ière), auxiliaire de puériculture)

Formation

En 2020, dans un contexte exceptionnel liés à la pandémie, Mutualité Française Grand Sud a néanmoins poursuivi le programme de formation continue pour les collaborateurs de l'établissement en tenant compte des grands thèmes proposés dans la délégation de service public et a bien appliqué l'avenant N°3 à la convention du 18 septembre 2017, en lien avec la fermeture d'une journée pédagogique en plus.

- Journée pédagogique du 4 novembre 2020 : Formation « métier » : thème de la formation « *L'observation professionnelle en crèche* ». Cette journée de formation a concerné tous les collaborateurs de la crèche. Elle devait être menée par une formation extérieure de renom, Anne Marie Fontaine. Sa venue a été annulée 1 semaine avant en raison du deuxième confinement et la direction de la crèche a décidé de réaliser cette formation en interne, sur ce thème.
- Formations individuelles métiers :
 - « Ces petits riens une réorganisation ritualisée ? » pour une auxiliaire de puériculture et une aide maternelle
 - « Comment contenir l'enfant turbulent ? » pour une aide maternelle
- Formation encadrement et gestion : Plusieurs séances d'analyses des pratiques managériales pour la direction et direction adjointe.

Le nombre de journées de formation réalisées sur l'année 2020 et leurs intitulés sont présentés dans **l'annexe 2** du présent rapport, soit un total de **78h** sur cette année civile (+15 h par rapport à 2019), pour un total de **28 actions individuelles de formation**.

L'établissement a également été un lieu de stage en 2020.

Les stagiaires accueillis ont été principalement sur les futures diplômés (éducatrice de jeunes enfants, infirmier(ière), auxiliaire de puériculture, , ...).

8 stagiaires ont été accueillis de janvier à décembre 2020, dont 37 % d'entre elles, dans le cadre de la préparation de diplômes d'état (DE) d'infirmier(ière), ou d'auxiliaire de puériculture.

Les indicateurs d'activité / L'occupation de l'établissement

Impact de la pandémie de Covid 19

La pandémie mondiale de la Covid 19 est venue impactée le service fortement. Les comparaisons entre l'année 2019 et 2020, doivent être entendue à l'aulne des perturbations de 2020.

Avant de reprendre les indicateurs, il est proposé de revenir sur les événements.

Avant de le 1^{er} confinement

- ✓ Dès le 26 et 27 février, information auprès de la direction à l'attention des salariées :
 - Application des recommandations du gouvernement en matière d'hygiène dans le cadre de la Covid-19 (retour de zone de circulation du virus, comment se protéger...).
 - Application des règles en matière de lavage de main en diffusant une affiche très lisible.
 - Application des mesures d'hygiène et gestes barrières (lavage de mains, privilégier le salut verbal et/ou gestuel).
 - Agents d'entretien internes : renforcer le nettoyage et la désinfection des poignées de porte, interrupteurs, plan de travail de cuisine, rampes, cuisine...

Diffusion des affiches permettant de porter à la connaissance de tous nos salariés les recommandations du gouvernement en matière d'hygiène dans le cadre du corovid-19 (retour de zone de circulation du virus, comment se protéger...).

- ✓ 10/03 : rappel des consignes de la PMI du Gard : traitement des personnes venant de pays identifiés comme ayant une pandémie avérée.
- ✓ 13/03 : Préparation de la fermeture administrative de nos crèches à compter du 16 mars 2020/ information par mail des parents et par affichage.

Mise en activité partielle totale de l'ensemble des salariées de la crèche en CDI. Non reconduction des CDD.

- ✓ 16 mars : fermeture par décision réglementaire de la crèche Suzanne Crémieux pour une durée non connue. Lien avec la ville de Nîmes, pour les familles dites prioritaires à la crise et réorientées vers crèche restée ouverte sur la vile
- ✓ A partir du 7 avril, dans la période de confinement, mise en place d'actions de soutien à la parentalité.

Appels téléphoniques de la direction aux parents confinés des crèches afin de :

- Poursuivre la mission d'accompagnement à la parentalité au-delà de la présence à la crèche,
- Eventuelle prévention de difficultés importantes dans la relation entre les parents et leurs jeunes enfants,
 - Garder le contact et prendre des nouvelles
 - Ecoute des parents
 - Réassurance des parents sur leurs compétences.

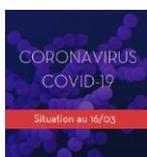
105 familles ont été contactées par le directeur et la directrice adjointe.

Points abordés : santé/ situation professionnelle des familles/ situations familiales et organisation, activités / le rythme de l'enfant, ses progrès.../ le lien entre la crèche et la maison.

De nombreuses ont exprimé leurs craintes pour une reprise de leur enfant à la crèche, d'autres sur leur absence de reprise professionnelle. Des propos rassurants et d'inquiétude se sont souvent mélangés dans les conversations.

Cet espace « temps » donné aux parents par la crèche, a permis de leur donner un temps d'écoute qui a été très bien accueilli.

Février 2020 : premières alertes

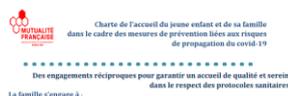


16 mars 2020 : fermeture crèche Suzanne Crémieux pour une durée inconnue

Soutien parentalité : 105 familles contactées par mail ou téléphone

Réouverture au 18 mai :

3 section de la crèche en même temps



50 enfants à partir du 22 juin 2020 (au lieu de 70 enfants en temps normaux)

Période : source de stress demande d'adaptation permanente et implique du soutien entre services

- A partir de fin avril, préparation par la direction et le pôle famille de MFGS de la réouverture de la crèche, sans connaissance de la date à ce moment-là.
- A la suite de la parution du guide de déconfinement en petite enfance le 7 mai et en lien avec les besoins exprimés par les parents lors de la préparation de la réouverture, décision prise d'ouvrir la crèche sur les trois sections de groupes de 10 enfants au 18 mai 2020.

Des protocoles internes ont été mis en place et une charte d'accueil des familles pour des engagements réciproques rédigée.



- Suite au discours du Président de la République du 14 juin et la reprise obligatoire de l'école le 22 juin, puis à la parution de la nouvelle version du guide de déconfinement en petite enfance, la crèche Suzanne Crémieux a repris tout doucement une activité sans jauge d'enfants, en lien avec les protocoles sanitaires en vigueur.
- Juin-juillet organisation conforme aux règles sanitaires en vigueur en petite enfance.
- Fermeture de la crèche fin juillet pour les vacances
- Réouverture à partir du 25 août jusqu'au reconfinement de fin octobre :
 - Adaptation des organisations de façon à être moins contraignantes qu'auparavant, tout en conservant un niveau élevé d'application des règles sanitaires.
 - Adaptation des situations au regard des réactions de contact-traçage ARS et CPAM : par exemple, par l'obligation du port du masque chirurgical et non de celui en tissu normé.
- A partir du reconfinement, la crèche Suzanne Crémieux reste ouverte contrairement au premier confinement.
- Quelques familles ont fait des demandes de baisse en nombre d'heures d'accueil pour leur enfant en lien avec des situations personnelles changeantes ou en télétravail
- Les temps administratifs ont été renforcés dans ce contexte, afin de bien tracer les motifs d'absence des enfants : isolement parent et/ou enfant, perte de revenus/chômage partiel ... et répercuter ces informations auprès de la CAF pour ensuite être financés.

La période reste une source de stress pour les familles, l'équipe et la direction. Elle demande une adaptation permanente de toutes et tous et l'on peut se satisfaire de notre organisation, d'un soutien mutuel entre les services supports et les services sur le terrain, qui permettent de poursuivre le service rendu à la population.

Occupation de l'établissement

Les éléments d'activité concernant l'occupation de l'établissement ont été définis au paragraphe 2.3 de la convention de délégation de service public 2008/2022, tels que :

- **Capacité annuelle d'accueil de l'établissement en heures** = amplitude horaire quotidienne X nombre de jours de fonctionnement X nombre de places.
- **Heures réservées** = heures faisant l'objet d'un contrat d'accueil régulier et incluses dans le planning d'occupation.
- **Heures de présence effective** = heures de présence des enfants dans l'établissement (déduction faite de toutes les absences).

On distinguera :

- le nombre prévisionnel d'heures de présence effective : qui est le nombre d'heures de présence effective que le délégataire aura prévu avant le démarrage de l'établissement de crèche « multi accueil » ;
- le nombre réalisé d'heures de présence effective : qui est le nombre d'heures de présence effective que le délégataire comptabilisera chaque jour de fonctionnement de l'établissement de crèche « multi accueil »

- **Heures payées** = heures faisant l'objet d'un paiement dans le cadre d'un contrat (accueil régulier) ou non (accueil occasionnel, accueil d'urgence).

Les remboursements prévus dans le règlement intérieur sont déduits (par exemple absence pour maladie de l'enfant).

- **Heures d'absences** = total des heures d'absence des heures d'enfants payées ou non (maladie, convenance personnelle de la famille ou autre motif).

- **Taux d'occupation sur la base annuelle des heures réservées** = heures réservées/capacité d'accueil de l'établissement en heures.

- **Taux d'occupation sur la base annuelle des heures payées** = heures payées/capacité d'accueil de l'établissement en heures.

- **Taux d'occupation sur la base annuelle des présents** = heures de présence effective/capacité d'accueil de l'établissement en heures.

88 239 h annuelles
de présence effective :
impact Covid

70 %
taux d'occupation sur les
heures payées : **impact
Covid**

66.2 %
taux d'occupation sur les
heures effectives : **impact
Covid**

185 jours d'ouverture,
impact Covid



148 enfants fréquentant
la crèche en 2020 (150 en
2019)

La synthèse des indicateurs d'activité est donnée en annexe 3 au présent rapport.

Une tendance s'accroît depuis 2020, d'être sur des contrats plus proches (heures contractualisées) des besoins des familles afin de tendre à un moindre écart entre les heures facturées par rapport aux heures réelles

En 2020, le taux d'occupation des heures réelles est de **66.2 %** contre **73.9 %** en 2019. Celui des heures payées est de **70 %**, il est inférieur de 10.6 points par rapport à 2019. Il est rapproché des périodes de fermeture de l'établissement et des contraintes d'accueil en termes de nombre d'enfants. La crèche a été ouverte 185 jours seulement en 2020.

148 enfants ont fréquenté la crèche Suzanne Crémieux en 2020, soit 2 enfants de moins qu'en 2019.



2.5 enfants par place d'accueil à l'année

⬇ Prix de revient présence effective en 2020-2019 : en augmentation car heures effectives moindre : impact Covid



⬇ 6.32 € le coût de la journée alimentaire (déjeuner, goûter, soupe) dont 2.53 € de denrées

Les indicateurs de prix de revient

En 2020, Le prix de revient horaire est calculé de la même façon que la CAF à partir de l'ensemble des charges, divisé par le nombre d'heures annuelles de fréquentation. Il se calcule de deux façons : sur les heures de présence effective ou sur les heures payées par les parents.

Année 2020 – Multi-accueil Suzanne Crémieux Comparaison avec l'année 2019 Prix de revient horaire - prix de revient d'un repas (journée alimentaire)		
	2019	2020
Nombre de places	60	60
Amplitude horaire quotidienne	12	12
Nombre de jours de fonctionnement	224,00	185,00
Capacité annuelle de l'établissement, sans modulation horaire	161 280	133 200
Nombre d'heures de présence effective	119 260,00	88 239,00
Nombre d' heures facturées et payées	129 955,00	93 209,00
Total des charges	1 108 921 €	996 731 €
Prix de revient horaire/heures de présence effective	9,30 €	11,30 €
Prix de revient horaire/heures de présence payées	8,53 €	10,69 €
Total des charges aliments et coûts de fabrication	84 971,00 €	73 625 €
Prix de revient "journée alimentaire" : déjeuner + goûter + soupe	6,32 €	6,63 €
dont part des denrées alimentaires	2,53 €	2,65 €

Le prix de revient 2020 contient l'ensemble des charges pour être en conformité avec le calcul fait par la CAF. Il est supérieur à celui de 2019 car l'ensemble des charges est divisé par moins d'heures effectives qu'en 2020.

Le prix de revient alimentaire est calculé sur la base d'une journée type qui comprend trois repas : midi, goûter, soupe le soir.

Il présente la part des denrées alimentaires et celle du coût de revient global, tout en englobant le coût de fabrication.

Le tableau de l'annexe 4, repris ci-dessus, présente le prix de revient de la structure ainsi que celui d'une journée alimentaire.

Il y a une augmentation du coût de la journée alimentaire en raison de charges fixes payées et non divisée par un volume de repas suffisants.

Description des contrats d'accueil régulier et occasionnel

Temps d'accueil régulier

Comme il a été expliqué dans chacun de ses rapports, Mutualité Française Grand Sud a pu constater que les besoins des parents étaient très évolutifs, entre l'inscription en crèche et l'engagement pris à la signature du contrat d'accueil régulier. La réponse aux besoins des parents nécessite donc d'être souple et ajustable.

Toujours répondre aux besoins évolutifs des parents : de l'inscription à la signature du contrat d'accueil



Modalités calcul 2020 comme 2019 suite changement logiciel en 2018

Avec l'avenant numéro 2 à la convention de délégation de service public du 20 avril 2016, le taux horaire considéré comme temps plein et temps partiel a évolué : il passe à 35 h en 2016 au lieu de 40 h.

Il s'avère que chaque année, la demande primaire des parents indiquée en commission d'admission et celle réalisée au moment du contrat d'accueil est très fluctuante.

Les données ci-dessous, et présentées en **annexe 5**, comprennent la répartition des contrats d'accueil régulier sur la base des heures réservées et non celles facturées ou payées. Elles seront ensuite présentées pour la répartition entre les contrats d'accueil régulier et occasionnel.

Depuis 2018, le changement de logiciel de Noé vers Inoé, permet un traitement automatisé des temps de garde moyens réservés hebdomadaire pour chaque contrat.

Contrats réguliers Crèche Suzanne Crémieux 2020								
Répartition accueil régulier temps plein / temps partiel								
Comparaison année 2020/2019								
LES HEURES RÉSERVEES								
Données source :		Liste des inscriptions 2020 contrats régulier au prévisionnel						
Mode de calcul :		Nombre d'heures annuelles réservées = nombre d'heures hebdomadaires réservées/forfait						
		objectif	34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	48,3%	45,3%	42,8%	39,3%	36,8%	30,8%
	Temps partiel	55%	51,7%	54,7%	57,2%	60,7%	63,2%	69,2%
		objectif	34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	44,9%	43,9%	40,0%	36,0%	29,4%	29,4%
	Temps partiel	55%	55,1%	56,1%	60,3%	64,0%	70,6%	70,6%
		objectif	34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	46,1%	44,7%	38,2%	36,4%	33,6%	32,3%
	Temps partiel	55%	53,9%	55,3%	61,8%	63,6%	66,4%	67,7%
		objectif	34H	35H	36H	37H	38H	39H
en H	Temps plein		65 213	61 412	61 412	61 412	61 412	57 811
	Temps partiel		60 813	62 759	63 057	62 457	61 873	65 474
en %	Temps plein	45%	51,7%	49,5%	49,3%	50,0%	49,8%	46,9%
	Temps partiel	55%	48,3%	50,5%	50,7%	50,0%	50,2%	53,1%
		objectif	34H	35H	36H	37H	38H	39H
en H	Temps plein		66 552	61 653	57 683	55 557	49 872	46 689
	Temps partiel		55 188	60 087	64 057	66 183	71 868	75 051
en %	Temps plein	45%	54,7%	50,6%	47,4%	45,6%	41,0%	38,4%
	Temps partiel	55%	45,3%	49,4%	52,6%	54,4%	59,0%	61,6%

Ce tableau présente les mêmes données depuis plusieurs années.

Mutualité Française Grand Sud cherche toujours à gérer la crèche Suzanne Crémieux au plus près des besoins des parents, tout en respectant les principes règlementaires de la délégation de service public.

Temps d'accueil régulier et occasionnel

el

La crèche Suzanne Crémieux offre aussi une réponse à l'accueil occasionnel.

4 places sont réservées à cet accueil dans la délégation de service public, sachant que l'agrément délivré par le président du conseil départemental ne nécessite plus de répartir le nombre de places entre accueils régulier et occasionnel.



96.9 % d'accueil régulier

3.6 % d'accueil occasionnel

Impact Covid

Les modalités de ce dernier sont présentées dans le règlement de fonctionnement : il s'agit d'un accueil qui n'est pas renouvelé de façon prévisionnelle. Cela peut concerner les vacances scolaires, la sociabilisation d'un enfant gardé par ses parents, des heures atypiques du matin ou du soir.

L'annexe 5 bis présente la répartition des heures annuelles pour les temps d'accueils régulier et occasionnel.

Sur la base des heures réalisées, l'accueil occasionnel a représenté 3.6 % des heures totales réalisées et l'accueil régulier 96.9 % des accueils. La proportion entre accueils régulier et occasionnel a évolué en 2020 en lien avec les restrictions sanitaires Covid qui ont limité l'accueil de nouveaux enfants en occasionnel sur l'année.

Année 2020 – Multi-accueil Suzanne Crémieux / comparaison année 2019		
Typologie des fréquentations : réguliers / occasionnels		
	2019	2020
Nombre de places	60,00	60,00
Amplitude horaire quotidienne	12,00	12,00
Nombre de jours de fonctionnement	224,00	185,00
Capacité annuelle de l'établissement, sans modulation horaire	161 280,00	133 200,00
Nombre d'heures réservées en contrat d'accueil régulier payées	121 445,00	90 315,75
Nombre d'heures pour les occasionnels payées	8 510,00	3 385,50
% des contrats réguliers	93,5%	96,9%
% des contrats occasionnels	6,5%	3,6%
Nombre d'heures réservées en contrat d'accueil régulier réalisées	111 529,00	85 512,00
Nombre d'heures pour les occasionnels réalisées	7 731,00	2 726,50
% des contrats réguliers	93,5%	96,9%
% des contrats occasionnels	6,5%	3,1%

L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique et l'accueil d'urgence

1 enfant présentant un handicap



Nombre d'heures d'enfants porteurs de handicap, en diminution

1190 heures de présence : 500 h de + qu'en 2019

Handicap, maladie chronique

Les structures mutualistes accueillent tous les jours en France des enfants atteints de handicap, d'une maladie chronique ou des enfants en difficulté.

Très attentive à la question du handicap, l'équipe pédagogique de Mutualité Française Grand Sud est pleinement investie et formée pour que la crèche Suzanne Crémieux offre un accueil aussi bien à des enfants valides, qu'à des enfants porteurs de handicaps, à besoins spécifiques ou de maladies chroniques.

En 2020, seul un enfant porteur de handicap a été accueilli avec une présence importante dans l'année avec 1190 h.

Circulaire du 5 juin 2019 de la CNAF



10 % des familles paient **moins de 0.50 €** de l'heure d'accueil, soit 3% de - qu'en 2019

Convention avec le CHU de Nîmes

En 2020, la poursuite de la mise en œuvre de la convention entre Mutualité Française Gard et le CHU avec l'EMPPE (l'Equipe mobile périnatalité petite enfance) a été limitée, sans relation de suivi.

Partenariat avec le CAMPS

Partenariat pour échanger avec les professionnels du CAMPS qui suivent les enfants accueillis à la crèche.

Accueil d'urgence

La notion d'accueil d'urgence est inscrite dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

En 2020, aucun accueil d'urgence n'avait été mis en place.

Le nombre d'heures de présence effective d'enfants atteints d'un handicap, ou d'une maladie chronique ainsi que ceux accueillis en urgence est présenté dans l'annexe 6 du présent rapport.

La participation financière des familles

Le détail des participations

Rappel que les tarifs des parents évoluent à la hausse chaque année suite à la circulaire du 5 juin 2019.

La participation financière des familles, par tranches de 0.50 cts est présentée dans **l'annexe 7** du présent rapport.

Elle tient compte de deux régimes différents : régime général (CAF) et MSA.

Pour l'année 2020, pour les 0-6 ans :

- 96.13 % des familles relèvent du régime général (95.33 % en 2019)
- 3.87 % des familles relèvent du régime de la MSA (4.67 % en 2019).

Ainsi, la moyenne des tarifs payés par les parents en **2020** s'élève à **1.72 € de l'heure**, pour 1.61 € en 2019

Cette moyenne sur plusieurs années est le reflet d'une vraie mixité sociale à la crèche Suzanne Crémieux.

Cependant, dans le cadre du calcul du tarif moyen demandé par la CAF selon la circulaire de 2020, le tarif « mixité sociale » est de 1.73 €

Il faut retenir que **10 % des familles paient moins de 0.5 €** de l'heure contre 13 % en 2019.

25 % des familles ont une participation familiale inférieure à 1 € par rapport à 2019 (32 %)

Moyenne des tarifs des parents :
1.72 €/heure

Tarif moyen des parents selon **bonus mixité sociale** : 1.73 €

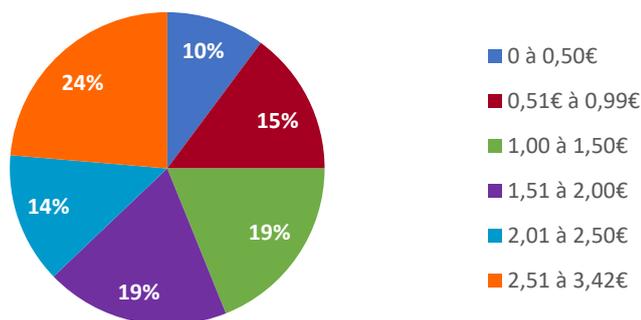
25 %  = participation familiale inférieure à 1 €

24 % des familles paient + de 2.51 € de l'heure d'accueil, soit 12% de + qu'en 2019

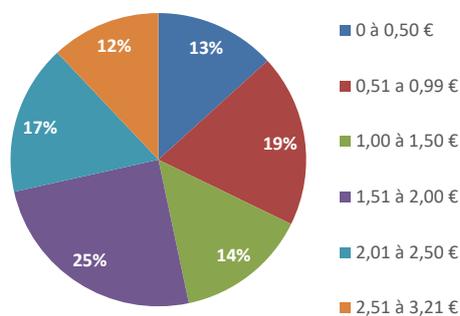


Les pourcentages restent les mêmes qu'en 2019

Participation financière 2020
tarif moyen des familles = 1,73€ de l'heure



Participation financière 2019
tarif moyen des familles = 1,61€ de l'heure

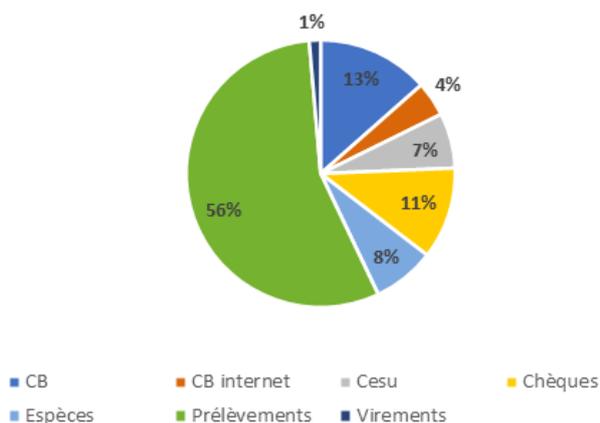


L'augmentation régulière des tarifs des parents ainsi que du plafond, suite à la circulaire de 2019, fait varier à la hausse les tarifs des parents.

La gestion de l'encaissement des familles a été du ressort de l'équipe de la crèche, sur le site de Suzanne Crémieux. Un affichage mensuel, sur les portes d'entrée de l'établissement ou des sections, rappelait aux parents le moment pour venir régler leur facture, soit avant le 10 du mois.

Les règlements acceptés ont été les espèces, les chèques, le CB et les chèques CESU ainsi que les prélèvements et virement. On note une nette progression des prélèvements : + 5 %. Le paiement en ligne par CB pour l'instant ne fonctionne pas encore suffisamment auprès des parents.

Pourcentage type de paiement 2020



Paiement des factures en ligne : petite progression

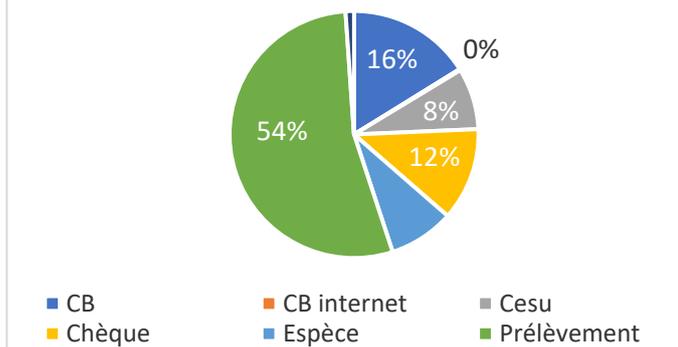


ivi des impayés par le service « procédures et recouvrement » de Mutualité Française-Gard



0,07 % d'impayés en 2020

1% Pourcentage type de paiement 2019



Pour la **gestion des impayés**, Mutualité Française Grand Sud suit la procédure mise en place en 2008. Ainsi, la direction adresse deux courriers de relance à la famille concernée par un impayé. Si ces deux courriers, ainsi que les échanges de vive voix avec les parents n'aboutissent pas au paiement de la dette, le dossier est transmis au service « procédures et recouvrement » de Mutualité Française Grand Sud, à son siège social.

En 2020, comme en 2019, le taux de recouvrement est toujours aussi performant, puisque sur un **ensemble de 161 420,06€ payés** par la totalité des parents, il y a **119 € d'impayés**.

Analyse de la qualité du service



Attention maximale pour les enfants et les parents : **impact Covid**



Atelier poterie par les enfants



Activité potager pour tous les enfants

L'année 2020, le contexte de pandémie de la Covid 19, a renforcé la crèche Suzanne Crémieux dans son accompagnement des familles et l'attention à leur bien-être au sein de l'établissement, tant pour les enfants que pour les parents

Comme dans le précédent rapport, la première partie de cette « analyse de la qualité du service » abordera plus particulièrement l'attention variée apportée à l'enfant fréquentant la crèche Suzanne Crémieux.

La seconde partie s'attachera à présenter toutes les mesures et actions réalisées par Mutualité Française Grand Sud pour une « meilleure satisfaction et bien-être » des familles et de leurs enfants.

Les soins à l'enfant et les actions pédagogiques

Les animations pédagogiques

Au sein des différentes sections, sur les activités pédagogiques régulières réalisées par les collaborateurs de Mutualité Française Grand Sud dans la crèche, on peut noter :

- Ateliers poterie : avec de l'argile (début d'année) jusqu'en mars
- Arts plastiques : colorier la section
- Atelier langage pour comprendre l'histoire de ce monde : diapos, kamishibai, boîte à surprise, marionnettes...,
- ateliers cuisine et pâtisserie, pour toutes les sections
- ateliers d'éveil sensoriel : pâte à sel, pâte à modeler, graine, manipulation, tapis sensoriel...,
- ateliers sonores, découverte des sons et musique
- Yoga des tous petits
- activités peinture et chanson dans toutes les sections
- fêtes des anniversaires des enfants
- le comptoir des jeux
- sortie en poussette double ou en écharpe portée dans le quartier de la crèche
- jeux d'eau dans la pataugeoire
- potager pour tous les enfants, toutes sections confondues
- déjeuner dans le jardin aux beaux jours pour les Moussaillons et les Mousses à l'étage sur table de pique-nique
- fêtes des parents toutes sections, limitée en temps Covid



Qi Gong pour les enfants



c



Sortie à Paloma - Nîmes

**Garden Party le 3 juillet :
un petit moment de joie
en temps Covid**



**Conditions spéciales pour
la « Garden party » de la
crèche Suzanne Crémieux**

Pour les activités **régulières proposées par des intervenants extérieurs** :

- intervention d'une psychomotricienne en atelier auprès des enfants et des professionnelles (1 fois par mois)
- Baba Livre de janvier à mars puis reprise en juin : tapis d'histoires, contes. 1 fois tous les 15 jours
- Atelier contes et histoires avec Teddie à partir de sept. 2020
- Ateliers Qi Gong, 1 fois par semaine, étendus à deux sections : **impossible de réaliser cette activité en temps Covid**
- poursuite de l'activité d'éveil musical, une fois par semaine, de septembre à décembre
- **impossible de réaliser cette activité en temps Covid** : lecture hebdomadaire avec le club des « Papis et Mamies » de l'association Lire et Faire lire, pour toutes les sections.

Au cours de l'année, **les équipes pédagogiques mettent en place des animations plus spécifiques** :

- o Janvier : galette des Rois
- o 31 janvier et 10 mars : Sortie à la SMAC Paloma : spectacle pour enfants
- o **Impossible de réaliser cette activité en temps Covid** : sorties mensuelles à la bibliothèque de Serres Cavalier : un vendredi matin par mois
- o 29 mai : Bodega de la Biche pour toute la crèche
- o 19 juin : la fête de la musique à la crèche Suzanne Crémieux : **Impossible de réaliser cette activité en temps Covid**
- o 3 juillet : fête de la crèche « Garden Party de Crémieux : dans des conditions de prévention Covid de l'époque : moutons, chèvres et un âne dans le jardin de la crèche pour la joie des enfants.

Limitation des familles accueillies aux seuls parents, roulement dans les venues, stand de boissons et restauration uniquement tenues par les professionnelles



Familles en plus petits groupes restant moins longtemps – stand de boissons et restauration tenus par les professionnelles

Semaine du goût

Spectacle de Noël pour les enfants



Impact Covid : pas de fête de Noël habituelle mais toujours un air de fête



Animaux à la crèche : quel plaisir !

- Octobre : semaine du goût (partenariat avec Ansamble pour les repas)
- 7 décembre : Spectacle de Noël pour les enfants : « Brrr...Aglagla! » : Des contes qui parlent de l'hiver, de Noël qui s'approche, de partage et d'amitié par une conteuse est une accordéoniste
- 13 décembre : fête de Noël de la crèche en contexte Covid : pas de fête intérieure avec les parents. Distribution de marrons chauds dehors et pain d'épice préparé par les parents.

Les activités pédagogiques innovantes

Dans son projet de renouvellement de délégation de service public, Mutualité Française Grand Sud a proposé des actions pédagogiques innovantes. En 2020, elles ont été poursuivies :

- **Motricité libre** : la motricité libre est pleinement rentrée à la crèche Suzanne Crémieux chez les bébés. On enlève les transats, on favorise la mobilité libre chez l'enfant avec le coussin d'allaitement. L'espace bébés est encore plus ouvert. Chez les moyens, la mise en place d'équipements comme le mur d'escalade ou les draisiniennes permet de poursuivre cet apprentissage de l'équilibre pour l'enfant et ce, en toute sécurité.
- **Salle sensorielle** : équipements de la salle avec des objets permettant de développer les sens des enfants de type Snozelen.

La motricité libre encore ☺



Self-service repas :
Toute l'année



Portage des bébés en
écharpe continue

Menus : 4 tranches
d'âges



Plus de légumineuses



Produits biologiques :
20 % d'une journée
alimentaire



- **Le comptoir des jeux** : le comptoir des jeux est désormais hebdomadaire. Les enfants utilisent un plateau sur lequel ils posent des jouets, les apportent à une table, jouent avec puis les reposent sur le plateau et les rangent dans les bacs mis à disposition.
- **Le self-service pour les repas des enfants** : le self-service est toujours systématisé au moment des repas des enfants. Il est proposé à la section des grands. Il est aussi proposé en pique-nique dans le jardin aux beaux jours.
- **Le portage des bébés** : organisé dans la section des bébés, il est complètement ritualisé et mis en place systématiquement

La restauration

L'offre de Mutualité Française Grand Sud, dans la délégation de service public, proposait une évolution significative sur son volet restauration en perfectionnant le cahier des charges de la délégation de service public.

Poursuite des applications de la délégation de service public mises en place en 2015 et une évolution depuis 2019 :

- **menus répondant aux critères du GEMRCN** et évoluant en **4 tranches d'âge** au lieu de 3 jusque-là.
- Introduction d'un **menu alternatif avec des protéines végétales et plus de légumineuses**
- **menus avec l'introduction des denrées biologiques pour 20 %** : chaque jour pour chaque tranche d'âge, un produit biologique en fruits, légumes ou fromages. Un petit pictogramme vient indiquer sur le menu, le produit biologique du jour.
- **L'approvisionnement des produits en circuits courts** : 80 % des viandes (nées, élevées et abattues en France), 80 % de fruits et légumes de proximité (hors banane, agrumes, ananas) avec des producteurs locaux et bio.
- Une production des repas des enfants sur place avec **90 % de produits non transformés**.
- Le recours à des poissons issus **de la pêche raisonnable** et équitable.
- **Des animations à thèmes** : semaine du goût, ronde des saveurs autour du thème « Fêtes » : une fois par mois, un repas en lien avec les fêtes très connues.

1 fois par an, une réunion est organisée avec Ansamble pour faire échanger sur l'année et voir s'il y a des évolutions à mener dans la diététique des enfants.

Le jardin de la crèche

Le jardin de la crèche est le lieu fédérateur de tous les enfants et parents et notamment au moment des temps forts de fin d'année de crèche en juin et juillet.

Le jardin est ouvert à tous les âges de plus en plus et il est un lieu d'exploration important pour les enfants, notamment à l'ombre des arbres.



Bac potager

Limitation sur produits
entretiens naturels en
temps Covid +



EcoCup : verres
réutilisables en plastique

C'est un lieu d'exploration pour la motricité, la découverte des matières, de la sensorialité pour les enfants qui sont pieds-nus dans le jardin.

Depuis 2019, un véritable potager avec des aménagements spécifiques pour les enfants a été réalisé.

La démarche écoresponsable

La démarche écoresponsable de la crèche Suzanne Crémieux est toujours aussi active.

Plusieurs axes sont toujours pris en considération depuis 4 ans :

😊 Hygiène et bien être de l'enfant

Lingettes lavables pour les enfants 100 % coton bio

Savon naturel fait maison

Qualité de l'air intérieur A

😊 Activités

Activités proposées aux enfants en relation avec la nature : Jardin potager, compost...

Fabrication d'objets par les enfants en matériaux de récupération

Augmentation des jeux en bois et remplacement des jeux avec piles par des jeux en bois

Partage des jeux entre sections

Remplacement des jeux avec piles par jeux « sans piles »

Arts plastiques avec des matières naturelles

😊 Alimentation

Repas avec un produit BIO par jour

Menus variés : plus de légumineuses

Produits frais consommés et cuisinés

Produits locaux de saison

Qualité gustative des produits

Augmentation des contenants collectifs plutôt que portion individuelle de compote ou fromage

Vaisselle en verre : plus de gobelets plastiques chez les bébés, verres en verre

Verre « EcoCup » pour les fêtes et les événements : réutilisables par les enfants et les familles (nouveau)

Arrêt de la fontaine à eau : bonbonnes et verres en plastiques jetables (nouveau)

😊 Entretien de la crèche

Produits les plus simples possibles, sans toxines volatiles nuisibles (savon noir et vinaigre) : **limitation en temps Covid, utilisation produits virucides normés**

Fabrication maison des produits d'entretien (lessive, savon pour les mains)

Utilisation d'une autolaveuse pour l'ensemble des sections de la crèche : plus efficace, plus rapide, pas ou peu de produits car effet mécanique rotatif

Réflexion sur l'emploi des produits en moindre quantité

Achats autotests pour analyses microbiologiques



Familles :envoi par mail
plutôt que tout
impression papier



Web conférence : Les
enfants face aux écrans

1.23 Sommeil

😊 Gestion et réduction des déchets

Réduire, réutiliser, recycler, réparer

Tri sélectif des déchets par les enfants et compost à la crèche

Diminution des jeux sonores et à piles

Réducteur d'eau aux robinets

Récupération des pochettes plastiques avant archivage des dossiers (nouveau)

Recours aux transports doux : à pied, en vélo

Familles : Transmission par mail des informations aux parents, transmission des factures par mail ; limitation des impressions (nouveau)

Réutilisation d'anciennes serviettes de toilettes pour en faire des gants de toilettes taille enfants (pour se débarbouiller tout seul après les repas !)

😊 Espaces verts

Création d'un potager avec des nouveaux bacs : de plus en plus fourni

Déplacements des végétaux et des arbres sur côté barrières rue Hoche

Pin parasol coupé, allant sur rue de la Biche

Les actions de prévention et de promotion de la santé

Les actions de prévention et d'éducation à la santé/promotion santé sont l'un des axes majeurs des services spécifiques que Mutualité Française Grand Sud souhaite apporter dans sa gestion de la crèche Suzanne Crémieux.

En 2020, les règles sanitaires limitant la propagation de virus au sein de l'établissement ont empêché les actions de prévention et promotion de la santé sur le site de la crèche comme les années précédentes. Les parents n'étaient pas invités à séjourner dans la crèche pour y participer.

Toutefois, des actions de prévention « en ligne » ont été proposés aux parents en lien avec la Mutualité Française Occitanie.

- « Les enfants face aux écrans » par la Docteur Lise Barthélémy : Le mercredi 4 novembre de 18h à 19h30
- Web-conférence : Alimentation du jeune enfant, toutes les questions que vous vous posez ? Du 12 novembre au 9 décembre 2020
- Web-conférence « 1, 2, 3... Sommeil ! » avec le Dr Arnault Pfersdorff, pédiatre dans l'émission télévisée « Les Maternelles »
- Séance de sophrologie en visio le 15/10/20

Accompagnement à la parentalité

C'est un axe fort développé dans la délégation de service public depuis 2014, celui du soutien à la parentalité.

Le projet intitulé dans la délégation de service public « De parents à parents » s'est poursuivi en 2020 sur le principe de créer un réseau d'activités et d'animation à destination des parents de la crèche, en privilégiant **leur bien-être et les relations entre eux**. Ce projet s'est désormais appelé « Un temps pour soi », il s'est adapté aux règles sanitaires liée à la Covid.



Ateliers Relaxation

Toujours réflexologie
plantaire : en individuel

Adaptation du programme en
lien avec prévention Covid

Impact Covid

Ainsi, il a été mis en place :

- **Le kiosque d'informations** sur les activités professionnelles des parents de la crèche pour les autres parents de la crèche : de grands panneaux d'information sont spécialement réservés aux parents dans le hall d'accueil pour qu'ils puissent ensuite profiter de ce réseau de compétences et de solidarité : ils peuvent ainsi y déposer des affichettes, des brochures... Ce panneau continue à vivre à son rythme.
- **Les ateliers bien-être :**
 - o une initiation à la **réflexologie plantaire** a été proposée aux parents sur le mois d'octobre puisque c'est une action individuelle dans des conditions sanitaires strictes
 - o un atelier « **relaxation** » : **commencé en janvier 2020, tous les 15 jours puis arrêté après fermeture.**
- **Temps d'échange avec la psychologue** : possibilité est donnée aux parents de prendre rendez-vous avec la psychologue de la crèche pour un entretien gratuit visant aider au dénouement de situations difficiles. Ouverture de cette disponibilité à plus de parents qui ont saisi cette opportunité en lien avec la situation de stress induite par le Covid..
- **Baba Livre avec les familles** : partage de lectures et d'histoires avec les parents et les enfants. Séance du 19 février 2020

Actions parentalité en lien avec le REAAP

Comme en 2019, dans le cadre d'un appel à projet auprès du REAAP, réseau d'écoute et d'accompagnement à la parentalité du Gard, la crèche Suzanne Crémieux a souhaité proposer une conférence deux actions de soutien à la parentalité pour parents sur les thèmes : Associer le geste à la parole et Se découvrir mutuellement avec le jeu.

Ces actions ont été acceptés par le REAAP mais n'ont pu se dérouler comme prévu puisque la crise sanitaire a limité la possibilité de regroupement de parents pour mener ces ateliers.

Et toujours la salle d'accueil de l'entrée de la crèche a été transformée en bibliothèque cocooning à l'attention des parents pour qu'ils puissent s'y installer confortablement avec leur enfant et y lire un livre ensemble. Les parents se sont approprié ce lieu bien utile.

Le travail d'équipe

L'organisation du travail de l'équipe a été maintenue en 2020 en tenant compte des différents congés maternité, parentaux ou retour à temps partiel des salariés en CDI, ceci impliquant l'arrivée de nouveaux collaborateurs pour les remplacer.

La crise Covid a demandé un fort investissement de tous les professionnels de la crèche pour maintenir la qualité d'accueil tout en ayant à montrer des capacités d'adaptation rapides. La direction de la crèche a veillé à limiter les changements d'organisation pour diminuer l'impact de la crise sur le fonctionnement de la crèche.



Investissement important
des professionnels pour faire
face à la crise Covid



lavage des mains



Et toujours : une
psychomotricienne

Aménagement de l'espace

En cours d'année, les espaces évoluent. En 2020, l'accent a été poursuivi sur les espaces extérieurs de la crèche.

Soins et hygiène

Les soins et l'hygiène à la crèche sont suivis par l'infirmière puéricultrice, directrice adjointe de la crèche. Elle est très attentive à la prise en compte par le personnel de l'importance du lavage des mains qui sont sources de beaucoup de propagation de maladie. Elle forme en interne les agents d'entretien à l'importance d'un nettoyage dans le respect des protocoles évitant propagation microbes.

La crise Covid a imposé de disposer de produits virucides chimiques.

Le lavage des mains a été demandé systématiquement pour tout adulte rentrant dans la crèche : parents, fournisseurs...

Au niveau pédagogique, les enfants des sections des Mousses et Moussaillons se brossent les dents après chaque déjeuner.

Le médecin de la crèche pour l'accompagnement psychologique des équipes et interventions d'un psychomotricien

Le médecin rattaché à la crèche Suzanne Crémieux n'a pas changé en 2019, il s'agit toujours du Dr CONTAL-VERNET, médecin pédiatre. Il a continué la mise à jour des protocoles médicaux de l'établissement et il est aussi intervenu auprès des enfants de moins de 4 mois nécessitant une attention particulière, en présence des parents.

Mutualité Française Grand Sud a poursuivi en 2020 l'accompagnement apporté par un intervenant extérieur, un psychologue, pour permettre la régulation des pratiques des équipes, une dizaine de fois dans l'année.

Comme en 2019 venue régulière **d'une psychomotricienne**. Elle vient dans la section des bébés et des moyens, pour accompagner les équipes dans leurs observations et questionnements autour du développement de l'enfant.

Un aperçu de 2021

Les actions et animations se poursuivent dans le cadre du projet pédagogique 2020-2021- et des grands axes innovants de la délégation de service public.

Pédagogie et innovations

- La motricité libre, le portage des bébés,
- Le comptoir des jeux et self-services
- Le club de lecture des " Mamies " : reprise étudiée sur 2^{ème} semestre
- Poterie reprise étudiée sur 2^{ème} semestre

- Qi Gong pour les enfants
- Revoir tous les ateliers de bien être vers les parents
- Spectacle extérieur ; retour aux spectacles de Paloma
- La Garden Party le 2 juillet en fin de journée :
- Vendredi 19 : fête des parents 18 juin : fête musique : aller-retour avec enfants pour écouter de la musique dehors
- Poursuite intervention d'une psychomotricienne

Accompagnement parentalité

- Poursuite d'animations innovantes pour le bien être des parents : Qi Gong, renforcement musculaire, réflexologie plantaire, Pilates

Démarche écoresponsable

- Poursuite de l'entretien bio à la crèche
- Achats, vaisselle, matériels, recyclage.
- Gestion de l'eau
- Gestion des impressions papier pour les diminuer

Gestion de la crise Covid 19

En 2021, la crise Covid est toujours installée en France. L'impact est présent pour la crèche Suzanne Crémieux : restriction de l'accueil en groupe des familles, port du masque pour les adultes, contraintes de cas contact, cas covid..., impact sur les effectifs des professionnels ou des enfants.

La troisième vague entraîne la fermeture de la crèche du 6 au 23 avril 2021. Sur le premier semestre, la crèche n'a pas connu d'autres périodes de fermeture en lien avec la Covid.

Les périodes de déconfinements progressives permettent d'augmenter l'accueil des familles en groupe. Les contraintes sanitaires restent.

Prévention et promotion santé

- La crise Covid a limité les actions de prévention sur site
- Propositions d'animations et d'ateliers en ligne de juin à juillet pour les parents proposés par la Mutualité Française Occitanie, partenaire de Mutualité Française Grand Sud

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**
LE POINT SUR LA SITUATION



Qualité du service rendu, satisfaction des usagers

Égalité des usagers et continuité du service public

Interruption du service par
voie règlementaire :
confinement Covid mars
2020

185 jours d'ouverture

Continuité du service public

Aucune interruption volontaire du service public à l'usager n'a eu lieu en 2020. L'interruption du service a eu lieu en 2020, par voie règlementaire en lien avec le confinement lié à la pandémie de Covid.

Dans ses circonstances, la crèche a été fermée du 16 mars au 17 mai 2020. Elle a réouvert le 18 mai, pour les trois sections, avec une jauge d'enfants réduite à 10 enfants maximum par section.

Ainsi, la crèche a été ouverte 185 jours, soit 39 jours de moins qu'en 2019.

Les périodes de fermeture et d'ouverture ont été soumises pour concertation à la mairie. Elle a ouvert du 2 janvier 2020 au 13 mars puis du 18 mai au 24 juillet. En effet, pour faciliter aux parents la rentrée à la crèche et souvent aussi à la maternelle pour un autre enfant de la famille, la crèche a rouvert le 24 août. Elle a ensuite été fermée du 23 décembre au soir au 31 décembre 2020. La journée pédagogique s'est tenue le 4 novembre 2020.

Egalité des usagers

Le traitement avec égalité des usagers de la crèche Suzanne Crémieux est d'abord réalisé au travers de l'application du règlement de fonctionnement, et du Règlement relatif à la PSU dont une attestation de lecture est signée par les parents après qu'ils en aient pris connaissance lors de la signature du contrat d'accueil.

Deux règlements à faire
signer aux familles :
Fonctionnement et relatif à
la PSU

Le règlement de fonctionnement et le règlement relatif à la PSU

Comme il est expliqué dans ce rapport le règlement de fonctionnement de la crèche Suzanne Crémieux a évolué depuis la circulaire 2019 de la CAF.

Désormais, dans le Gard, deux documents sont obligatoirement signés et pris en compte par les parents : le règlement de fonctionnement et le Règlement relatif à la PSU. Le Règlement relatif à la PSU a pris en compte les évolutions tarifaires demandées par la CAF ainsi que les modalités de facturation des parents. Un avenant a changé le contrat régulier des familles qui n'est plus lissé sur l'année mais au varie selon les mois.

La préinscription des familles

La préinscription des familles s'est poursuivie en 2020 :

- en consultant le site internet de la crèche ou celui de Mutualité Française Grand Sud ou de la ville de Nîmes pour télécharger le formulaire et le retourner à la crèche ou à la ville de Nîmes, : fortes demandes
- en se présentant à la crèche, tous les jours de préférence entre 9 h et 17h pour rencontrer la direction de l'établissement dans un entretien personnalisé, permettant d'expliquer son besoin d'accueil de façon plus complète.



**133 demandes souhaitées
d'admission en 2020**



**99 enfants admis par la
commission de mars 2020**
39 nouveaux enfants

Au moment de cette préinscription, une information complète sur l'ensemble des structures petite enfance de la ville et des Relais assistantes maternelles est donnée aux parents afin qu'ils puissent aussi être aidés dans leur recherche de garde.

Toutes ces informations sont ensuite recueillies dans le logiciel de gestion de l'établissement multi-accueil : INoé de la société Aiga.

Ce recueil de besoins est la base de l'activité de la crèche Suzanne Crémieux : elle permet d'ajuster la fréquentation de l'établissement pour atteindre les taux d'occupation stipulés dans la délégation de service public.

Il y a eu 133 demandes d'admission souhaitées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 (124 en 2019) et aussi 28 dossiers annulés parmi ces demandes et 39 accordées. On a vu que la commission de mars a permis l'entrée de nouveaux enfants ce qui fait encore environ 65 familles en attente dans l'année.

Les règles d'attribution des places d'accueil régulier

L'activité a été réalisée à partir des critères d'admission définis dans le règlement de fonctionnement. Ce dernier fait état :

- du critère de résidence dans la commune de Nîmes, comme accueil en priorité,
- d'un accueil prioritaire également pour les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique,
- les fratries,
- l'attribution des places pour les enfants en contrat régulier qui est soumise à la coordination entre la direction et une commission d'admission municipale. Elle se fait dans le respect d'une proportion de 55 % des heures annuelles réservées pour les contrats de moins de 35 h.

La commission municipale du 2 mars 2020, réunissant l'élue à la petite enfance, les responsables du service crèche de la ville de Nîmes, le gestionnaire et la direction de la crèche, permet à la ville de Nîmes de disposer d'une première appréciation générale de la rentrée.

À cette occasion 99 enfants (dont 10 occasionnels) ont été validés par la commission. En 2019, le nombre d'enfants concernés était de 95.

Une fois cette première vague d'inscription réalisée par la commission, la crèche a dû fermer juste après pour la crise Covid. Le contact avec les nouveaux parents a été décalé à début avril.

Tarifs et modalités de facturation

Pour permettre la facturation, il faut d'abord que les parents aient rempli un dossier d'inscription. Que ce soit en accueil régulier ou occasionnel, les mêmes éléments sont demandés et décrits dans le règlement de fonctionnement. Ce dernier indique les tarifs et modalités de facturation aux parents.

Tarifs

Les tarifs sont chiffrés en fonction des barèmes établis par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Toute modification de ces barèmes est immédiatement applicable. La participation financière des familles est calculée en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge.

Elle est réactualisée chaque année, à partir des feuilles d'imposition.

Changement des barèmes des familles en sept.2019 (suite circulaire Cnaf)



Evolution de la facturation des parents : Avenant N°2 au règlement relatif à la PSU

Tarif mensuel varie en fonction des mois de présence

110 à 115 factures établies chaque mois

Enquête de satisfaction annulée : impact Covid

Rappel que la circulaire CNAF de 2019 a augmenté les barèmes des participations familiales en septembre 2019 après celui de janvier 2019.

Facturation

En 2020, rappelle que la facturation a évolué depuis septembre 2019.

Il y a toujours un contrat de réservation d'heures mensuelles, mais il n'est plus lissé. Les heures réservées par les parents s'adaptent selon la durée de la présence de leurs enfants selon les jours des mois fréquentés.

Le montant du forfait varie chaque mois en fonction des jours du mois et s'adapte à la présence réelle des enfants : si l'enfant est présent tout le mois de mars, la facture est sur 21 jours et s'il est là en décembre la facture est sur 17 jours, par exemple.

Le nombre d'heures indiqué dans le forfait est réservé par la famille. La famille est tenue de payer les heures réservées dans ce forfait, non les heures d'accueil effectivement réalisées sauf si elles sont supérieures.

Cette évolution permet aussi au gestionnaire de mieux adapter administrativement sa réponse aux besoins des parents, pour plus de souplesse.

La facturation se fait toujours à terme échu. La participation mensuelle est payée avant le 10 du mois suivant. Ce sont environ 110 à 115 factures qui sont établies chaque mois.

Les factures présentent les éléments suivants :

- le montant du forfait mensuel (pour les accueils réguliers)
- les compléments horaires, c'est-à-dire les heures de fréquentation en plus de celles prévues au contrat
- les heures payantes d'absence de l'enfant (sauf si inclus dans contrat)
- les déductions d'heures gratuites
- tout type de régularisation financière.

Qualité du service rendu : questionnaire de satisfaction

Comme chaque année, Mutualité Française Grand Sud avait prévu de réaliser un questionnaire de satisfaction auprès des familles en avril -mai 2020.

La crise de la pandémie Covid a bouleversé la donne ; Il n'a pas été jugé opportun de réaliser cette enquête auprès de parents qui étaient dans de fortes incertitudes et inquiétudes. L'enquête aurait pâti du contexte pour être objective.

L'enquête a été relancée en 2021 et a abouti.

La participation et l'information des familles

La partie « projet pédagogique » du présent rapport a abordé le versant « soutien à la parentalité » que mène la crèche dans la cadre de son projet éducatif.

Cette partie suivra les éléments concernant la participation et l'information des familles.



Elections des nouveaux parents en 2020

Le conseil de crèche

Le conseil de crèche n'a pas pu se réunir du fait de la crise Covid. Les élections des nouveaux parents ont eu lieu en 2020 et cela a permis de tenir une réunion « en ligne » en janvier 2020.

Les partenariats

Comme le prévoit le projet social de l'établissement, présenté dans la délégation de service public, les objectifs de la crèche Suzanne Crémieux sont entre autres :

- de permettre la prévention et le repérage précoce de situations difficiles ou de handicap,
- de préparer les enfants à la vie en collectivité et de faciliter l'intégration scolaire,
- de favoriser l'ouverture de la structure sur son environnement, les structures voisines et leurs acteurs,
- de créer un lien entre les différentes populations et générations.

C'est avec ces principes que la crèche Suzanne Crémieux a noué et poursuivi des partenariats avec :

- La bibliothèque de l'hôpital Serres Cavalier, pour les sorties des enfants et la lecture de contes,
- L'accueil de jour de la pédopsychiatrie du CHU EMPPE : pour les situations de handicap/trouble du comportement et de la relation,
- Les écoles et centres de formation pour les stagiaires et actions de prévention et d'éducation à la santé : écoles de puéricultrice, infirmier, auxiliaire de puériculture du CHU, lycées,
- La pouponnière (Foyer de l'enfance) du conseil départemental : spectacles pour les enfants, rencontre entre leurs deux univers, échanges professionnels : rappel qu'il y a désormais une convention de partenariat.
- Les autres crèches multi-accueil de la ville de Nîmes et de Mutualité Française Grand Sud.
- CSAPA les Capitelles : réinsertion des personnes ex-toxicomanes grâce à des logements qui offrent aux femmes accueillies et à leurs enfants un cadre qui vise à étayer la relation mère-enfant, à consolider la rupture avec les produits et à préparer une **réinsertion** qui prend en compte la relation mère-enfant. Accueil des enfants de ces familles à la crèche pour accompagner leur réinsertion et proposer un cadre stable à l'enfant quelque soit l'évolution de la situation de son parent. Ce cadre a permis la réinsertion professionnelle d'un parent.

*

Les CAPITELLES

Partenariat social :
accompagnement familles ex-toxicomane



Partenariat Unîmes/Suzanne Crémieux : licence STAPS

Le partenariat avec **l'Université de Nîmes** pourrait s'étendre sur la licence STAPS.

Le partenariat entre les services de soins et d'accompagnement mutualistes de Mutualité Française Grand Sud ou de la **Mutualité Française Occitanie** : projets selon possibilités liés à la pandémie Covid 19.



**Partenariat Ville de
Nîmes : impact Covid**

La **Direction de l'éducation et son service des crèches** de la ville de Nîmes ont été des partenaires attentifs à la crèche Suzanne Crémieux et Mutualité Française Grand Sud. La crise de la pandémie a empêché les échanges entre crèches comme les années précédentes.

La réunion du comité de pilotage sont aussi le moment pour échanger sur les pratiques professionnelles et d'organisation ou de gestion entre la crèche Suzanne Crémieux et celles de la ville de Nîmes.

Enfin, la Caisse des Allocations Familiales du Gard et le conseil départemental, au travers de son service Prévention Médico-sociale, ont été des partenaires réguliers de la crèche sur le plan administratif ou sanitaire.

Sécurité des équipements et leur maintien en bon état d'utilisation

Mutualité Française Grand Sud et la ville de Nîmes participent au maintien en bon état des locaux et apportent des améliorations par rapport à des dégradations survenues ou bien dans le cadre du projet pédagogique.

Maintien des locaux en bon état

Une seule réunion du comité de pilotage de Suzanne Crémieux a pu avoir lieu en janvier 2020. Elle a été l'opportunité de bien prendre en compte les projets d'aménagement ou de restauration des locaux :

- Des problèmes de remontées d'humidité via la cuisine de la crèche dans tout le couloir des locaux techniques continuent de mobiliser les services municipaux et Mutualité Française Grand Sud en 2019. Des travaux ont été réalisés en 2019
- Le chantier extérieur de la crèche sur les rues Hoche et de la Biche : chaufferie à démonter, haies d'arbre à déplacer, dalle sous les containers poubelles, compteur d'eau à déplacer
- Pose d'un revêtement PVC au sol à l'étage sur couloir et salle de repas

Entretien, maintenance et sécurité des locaux

Il est à la charge du délégataire d'entretenir en bon état d'utilisation les biens mis à disposition par la ville de Nîmes.

Mutualité Française Grand Sud a continué le suivi régulier des installations par ses services généraux, ce qui permet aussi d'accompagner l'équipe et la direction de l'établissement dans leur souhait de faire évoluer les petits aménagements, afin d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant.

Rappelons que Mutualité Française Grand Sud a passé des contrats pour l'entretien des locaux et jardins avec des prestataires de service extérieurs pour :

- la maintenance du système de chauffage et climatisation,
- l'entretien des espaces verts,
- la lutte contre les nuisibles (désinsectisation cuisine),
- le contrôle et dégraissage de la hotte de la cuisine,
- le contrôle des extincteurs d'incendie et alarme incendie,
- le contrôle des installations électriques, des airs de jeux,
- la prévention de la légionellose



Exercice d'évacuation incendie

+ de dématérialisation : factures, documents administratifs



2021 : Un environnement encore contraint par la Crise Covid 19

Travaux chantier « Hoche » : environnement de la crèche

Sur l'année 2020, la fin du chantier a été menée par Agate, pour enlever le local en béton de la chaudière, refaire les barrières extérieures de la crèche et déplacer les haies de végétaux sur 1 m plus à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement.

Exercices d'évacuation

Exercice évacuation janvier 2020

Prise en compte de la circulaire août 2016 : sécurité intrusion

Mutualité Française Grand Sud a pris en compte la CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.

A la crèche Suzanne Crémieux, une information a été apportée aux parents sur cette question dans le cadre du règlement relatif à la PSU.

La communication

La communication dans l'établissement est constante entre les parents et les équipes (pédagogique ou administrative), souvent au travers de l'affichage : des menus de la semaine, des sorties, des animations de prévention, de photos des enfants, des factures à régler....

En 2020, le tournant plus digital se poursuit auprès des familles avec l'envoi des factures, des documents administratifs d'inscription par mail. La correspondance aux parents se dématérialise un peu plus.

Perspectives 2021

Les principales perspectives pour l'année 2021 sur les différents points évoqués dans cette partie du compte-rendu technique sont les suivantes :

↳ Continuité des partenariats :

- Unîmes/Université :
- Foyer de l'enfance départemental :
- CSAPA les Capitelles
- Les services de soins et d'accompagnement de Mutualité Française Grand Sud
- Les autres crèches multi-accueils de Mutualité Française Grand Sud
- Réseaux mutualistes : Mutualité Française Occitanie, Service mutualiste premiers secours,
- Suivi de la démarche écoresponsable en matière d'entretien de la crèche et de ses locaux
- L'adaptation de la crèche à la Crise Covid 19 : contraintes de l'accueil des familles, les enfants, des animations, des activités pédagogiques.

Compte-rendu financier et données comptables

Conditions générales d'exploitation

En 2020, l'établissement multi-accueil Suzanne Crémieux, ouvert au public 185 jours, a généré un résultat déficitaire de à 25 590 € : **la pandémie de la Covid 19 explique les changements radicaux dans les conditions générales d'exploitation.**

Le détail des recettes lié à l'activité, selon leurs types, se décompose comme suit :

	2018		2019		2020	
	Montants en K€	en % du total	Montants en K€	en % du total	Montants en K€	en % du total
TOTAL	1 097 457		1 092 752		904 570	
Familles	215 578	19,6%	212 897	19,5%	161 254	17,8%
Commune	405 269	36,9%	404 293	37,0%	292 069	32,3%
Régimes	476 610	43,4%	475 562	43,5%	451 247	49,9%
<i>Dont CAF</i>	454 622	41,4%	449 142	41,1%	436 367	48,2%
<i>Dont MSA</i>	21 988	2,0%	26 420	2,4%	14 880	1,6%

Si l'équilibre des financeurs était proche entre les années 2018 et 2019, l'année 2020 a été atypique.

La part de la mairie diminue de 5 % en raison de la fermeture de la crèche Suzanne Crémieux du 16 mars au 17 mai où les heures réalisées n'ont pas été faites et pas payées par la mairie de Nîmes.

La description de la **participation des parents** par structure tarifaire est présentée en **annexe 7** du présent rapport : comparaison 2020/2019

Les charges de structure indirectes du délégataire en 2020 sont mentionnées en « commentaires » dans le tableau ci-après.



Compte de résultat de l'exercice 2020/comparaison 2019

<i>Montants en €</i>	2019	2020	Ecart / 2019 en €	Var. / 2019 en %	Commentaires
RESULTAT	0 €	-25 590 €			
TOTAL DES CHARGES	1 108 921 €	1 022 321 €	-86 600 €	-8%	
Achats	53 290 €	38 929 €	-14 362 €	-27%	Moins de fluides, achats consommables en lien avec confinement Covid
Services extérieurs	252 631 €	225 820 €	-26 811 €	-11%	frais d'informatique externalisés et frais gestionnaire paie externe. Diminution des frais de maintenance de la climatisation/Chauffage. Maintien des frais de structures : RH administration du personnel, services généraux, comptabilités, qualité, procédures et surtout en temps Covid
<i>dont frais de structures</i>	56 375 €	48 411 €	-7 964 €	-14%	
Autres services extérieurs	16 124 €	12 381 €	-3 743 €	-23%	Baisse des intervenants pédagogiques en lien avec contraintes sanitaires et fermeture crèche
Charges de personnel	712 470 €	670 348 €	-42 122 €	-6%	Charges RH en diminution en lien avec l'activité partielle (chômage) sur 2020
Autres charges de gestion courante	39 800 €	39 800 €	0 €	0%	accompagnement management, accompagnement filière petite enfance/métier : soutien important des services supports pour accompagner direction de la crèche en temps de Covid
Charges financières	1 343 €	906 €	-437 €	-33%	
Charges exceptionnelles	2 811 €	-587 €	-3 398 €	-121%	
Dotations aux amortissements & provisions	30 451 €	34 725 €	4 274 €	14%	Augmentation des dotations liée aux acquisitions + 13 K€ 2020 (peinture, sols, jeux en lien avec financement CAF)
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €		
TOTAL DES PRODUITS	1 108 921 €	996 731 €	-112 190 €	-10%	
PSU part CAF	449 142 €	356 527 €	-92 615 €	-21%	fermeture de la crèche - confinement Covid : moins d'activité à la PSU
PSU part parents	212 897 €	161 254 €	-51 644 €	-24%	fermeture de la crèche - confinement Covid : moins de participation parents
PSU part des régimes MSA	26 420 €	14 880 €	-11 540 €	-44%	fermeture de la crèche - confinement Covid : moins d'activité à la PSU
Fonds d'accompagnement CAF		79 840 €	79 840 €		Aides exceptionnelles de la CAF , spécial Covid : 17 € place fermée - 10 € places ouvertes
Subventions et Prestations de Services des EPCI (Intercommunalité)		166 €	166 €		
Subventions Mairie de Nîmes	404 293 €	292 069 €	-112 224 €	-28%	Pas de paiement des "heures réalisées" non faites pendant fermeture administrative de la crèche (1er confinement)
Autres produits de gestion courante	0 €	31 €	31 €		
Produits financiers	0 €	57 €	57 €		
Produits exceptionnels	16 169 €	30 917 €	14 748 €	91%	Amortissement subvention d'investissement CAF
Reprises sur amortissements & prov.		0 €	0 €		
Transferts de charges		60 989 €	60 989 €		Remboursement Etat aides "chômage partiel" (demande de la CAF de mettre cette aide dans le compte tranfert de charges)

Etats des amortissements économiques et investissements

	Base d'amortissement	Cumul amorti fin 2018	Dotations 2019	Dotations 2020	Reste à amortir au 31/12/2020
Crèche S.Crémieux	469 682,10	335 959,86	30 451,49	31 140,28	72 130,47
Agencements locaux (en location)	12 714,45	1 119,45	2 463,07	3 029,83	6 102,10
Constructions sur sol d'autrui	286 424,58	176 176,25	25 031,83	25 031,83	60 184,67
Licences - Logiciels	6 960,76	6 960,76	-	-	-
Matériel - Mobilier (Pour l'activité)	83 192,09	72 152,15	2 377,09	2 819,15	5 843,70
Matériel Informatique	7 440,80	6 601,83	579,50	259,47	-
Mobilier (Bureau, vestiaire ...)	72 949,42	72 949,42	-	-	-

Le détail et les méthodes de calcul des amortissements des investissements sont présentés dans l'**annexe 8**

Les inventaires des biens de retour, de reprise et des biens propres sont présentés dans les **annexes 9 et 9 bis**.

Financement des investissements

Le tableau ci-après décrit l'amortissement des emprunts ayant servi à financer les investissements :

	Crédit Coopératif				Crédit Agricole				TOTAL	
	Capital Emprunté : 100 000 €				Capital Emprunté : 137 234,41 €				Capital remboursé	Montant des intérêts de l'année
	Capital dû au 01/01	Capital remboursé	Intérêts de l'année	Capital restant dû au 31/12	Capital dû au 01/01	Capital remboursé	Intérêts de l'année	Capital restant dû au 31/12		
2014	100 000,00	4 612,06	408,99	95 387,94					4 612,06	408,99
2015	95 387,94	11 147,64	902,88	84 240,30	137 234,41	15 794,76	1 832,26	121 439,65	26 942,40	2 735,14
2016	84 240,30	11 259,64	790,88	72 980,66	121 439,65	16 018,91	1 608,73	105 420,74	27 278,55	2 399,61
2017	72 980,66	11 372,74	677,78	61 607,92	105 420,74	16 246,26	1 381,38	89 174,48	27 619,00	2 059,16
2018	61 607,92	11 486,98	563,54	50 120,94	89 174,48	16 476,80	1 150,84	72 697,68	27 963,78	1 714,38
2019	50 120,94	11 602,37	448,15	38 518,57	72 697,68	16 710,64	917,00	55 987,04	28 313,01	1 365,15
2020	38 518,57	11 718,95	331,57	26 799,62	55 987,04	16 947,77	679,87	39 039,27	28 666,72	1 011,44
2021	26 799,62	11 836,68	213,84	14 962,94	39 039,27	17 188,33	439,31	21 850,94	29 025,01	653,15
2022	14 962,94	11 955,58	94,94	3 007,36	21 850,94	17 444,27	183,37	4 406,67	29 399,85	278,31
2023	3 007,36	3 007,36	5,27		4 406,67	4 406,67	10,34		7 414,03	15,61

Conclusion

Le délégataire, Mutualité Française Grand Sud, a assuré la continuité du service public conformément à la nouvelle convention de délégation de service public 2014-2022.

L'activité a été fortement perturbée par les contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid 19, entraînant notamment 39 jours de fermeture administrative.

L'établissement a fonctionné 185 jours en 2020 (224 en 2019) permettant d'accueillir 148 enfants, soit 2 de moins qu'en 2019, dont 1 porteur de handicap.

Le taux de fréquentation annuel de 66.2 % de présence effective est exceptionnel, en lien avec les impacts de la pandémie Covid 19. De même pour le taux des heures payées à 70 %.

Pour cette treizième année d'exploitation, le prix de revient du service est de 10.69 € par heure d'accueil payée, là encore en atypie liée à la crise sanitaire. Il est de 11.30 € pour l'heure d'accueil effective. Ce prix de revient comprend l'ensemble des charges/heures facturées ou les heures réalisées. Il varie si les heures sont plus importantes et les charges constantes.

L'enquête de satisfaction auprès des familles a été annulée en raison sa réalisation qui était pendant le premier confinement d'avril 2020, temps de grandes inquiétude et incertitude pour les familles.

Les financements de l'activité 2020 sont apportés pour :

- 32.3 % par la ville de Nîmes (incluant la contribution de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse), en baisse par rapport à 2019 (37 %), en lien avec les temps de fermeture de la crèche sans activité.

- 49.9 % par les régimes CAF et autres directement avec la prestation de service (48 % CAF, 1.6 % Msa) soit en augmentation par rapport à 2019 (43.5 %), en lien avec les impacts de la pandémie pour les crèches et l'activité liée à la PSU (prestation de service unique).

- 17.8 % par les parents dont 25 % paiement strictement moins de 1 € par heure d'accueil, remplissant ainsi les critères demandés par la Caisse des Allocations familiales sur l'accueil des populations fragiles. Le tarif moyen payé par les parents est de 1,72 € en 2020, 1.61 € de l'heure en 2019, et 1.62 € en 2018.

1.73 € : nouveau tarif moyen à l'heure, demandé par la CAF dans le cadre du bonus mixité sociale, désormais calculé par le ratio « ensemble des participations familiales/ensembles des heures facturées » dans l'année. Ce tarif est au-dessus des seuils permettant de disposer du bonus mixité sociale pour la crèche Suzanne Crémieux en 2020 (seuil maximum 1.26 €).

Le présent rapport explique également la poursuite de l'évolution de la qualité du service public apportée à la population par :

- l'égalité de traitement des usagers,
- le bien-être de tous les enfants,
- l'accompagnement des familles et leur place au sein de la structure : soutien à la parentalité plus individuel en lien avec la crise de la pandémie Covid et ses contraintes sanitaires : continuer à tisser le lien avec les parents qui ne pouvaient pas rester dans la crèche comme avant
- le projet pédagogique et une variété d'animations auprès des enfants et familles : observation de l'enfant, écologie, animations innovantes...,
- les actions de prévention et promotion de la santé,
- l'aménagement des locaux et du jardin...

En 2021, Mutualité Française Grand Sud souhaite poursuivre, à la crèche Suzanne Crémieux, les thèmes pédagogiques et les partenariats lancés depuis quelques années tout en adaptant ses pratiques aux contraintes créées par la pandémie de la Covid 19. Elle entend continuer à créer un climat dans la crèche toujours propice à être un « lieu ressource » pour les familles, les enfants, les partenaires et les professionnels qui y travaillent.